



## Rachat de quote part d'une indivision

-----  
Par vero69

Bonjour,

Lors d'une indivision, si l'un rachète les parts des autres, est-il propriétaire de suite, ou y a t il un délai de 3 mois à partir de la date du rachat ?

Je vous remercie par avance.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Il est propriétaire le jour même de la signature de l'acte authentique chez le notaire.

Ensuite la publication peut prendre plusieurs mois (pourquoi 3 ?), mais il reçoit du notaire une attestation qui fait foi vis-à-vis des tiers.

-----  
Par Rambotte

Bonjour.

L'acte valant partage faisant cesser l'indivision, il est même réputé être seul propriétaire depuis le décès (article 883 al. 2nd).